



Convocation du 6 septembre 2021

**COM P T E R E N D U**  
**Séance du 11 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le onze septembre, à dix heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du village.

**Étaient présents** : Mesdames CORVELLEC Marina, TROTIN Emmanuelle, LEROUX Isabelle, CARPENTIER Sandy, JACQUEMIN Marie-José et Messieurs MONGIOJ Giuseppe, VAN DAMME Mathieu, CARON Christophe, CHANUDET Cédric et JUBAULT Yannick.

**Étaient absents ayant donné un pouvoir** : Monsieur HARROIS Frédéric ayant donné son pouvoir à monsieur JUBAULT Yannick, monsieur CHANUDET Cédric ayant donné son pouvoir à madame CORVELLEC Marina.

**Secrétaire de séance** : M. VAN DAMME Mathieu

Monsieur le maire ouvre la séance à 10h15 et présente l'ordre du jour.

**Ordre du jour**

**Approbation du compte rendu du 26 juin 2021**

DEPENSES	CROC PATTES Régularisation paiement facture vétérinaire RONDINO Devis achats jeux pour enfants
SECURITE	Commission Sécurité (1 Titulaire, 2 suppléants)
SCOLAIRE	Nouvelle Commission scolaire de Chaumont en Vexin (1 titulaire, 1 suppléant) Convention de participation financière
BUDGET	Décision modificative n°1
Questions diverses	

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2021**

Le conseil signe et approuve à l'unanimité des présents.

**APPROBATION DE LA REGULARISATION DE LA DEPENSE POUR LA CLINIQUE VETERINAIRE CROCPATTES**  
**(DELIBERATION 26/2021)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la facture pour la clinique vétérinaire CROC PATTES concernant la castration des chats n'a pas pu être réglée. La collectivité n'ayant pas de convention avec une association pour animaux, il faut voter une délibération. Le montant de la facture s'élève à 603 euros. A l'unanimité des présents, le conseil donne l'autorisation au maire de régulariser la dépense à effectuer. Elle sera affectée au compte 6188.

**APPROBATION DE LA DEPENSE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEU DES ENFANTS**  
**(DELIBERATION 27/2021)**



Le maire informe le conseil que la collectivité doit régler la facture RONDINO à la suite de l'achat des équipements de jeux. La facture n°20212494 s'élève à 5 093.81 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents, donne son accord et autorise le maire à procéder au règlement de la facture.

#### **NOMINATION DE LA COMMISSION DE SECURITE**

##### **(DELIBERATION 28/2021)**

Le maire informe le conseil que dans le cadre de plusieurs démarches de contrôle et de vérification liées à la sécurité, il serait judicieux de créer une commission.

Le maire interroge les membres du conseil.

Après appel à candidature, il est convenu ce qui suit :

##### **Titulaire**

1. Monsieur JUBAULT Yannick

##### **Suppléants**

1. Monsieur CHANUDET Cédric

2. Monsieur MONGIOJ Giuseppe

Le conseil accepte à l'unanimité

#### **NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU THEL VEXIN (SYNDICAT SCOLAIRE)**

##### **DELIBERATION 29/2021**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a été précédemment acté la dissolution du syndicat du Thel Vexin de la Corne en Vexin pour valider la mutation scolaire vers Chaumont en Vexin.

Une nouvelle commission scolaire pour l'école de Chaumont en Vexin doit être créée.

Le maire interroge les membres du conseil.

Sur proposition, il est convenu ce qui suit :

##### **Délégué Titulaire**

Monsieur JUBAULT Yannick

##### **Délégué Suppléant**

Madame CORVELLEC Marina

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**

##### **DELIBERATION 30/2021**

Le maire présente la convention de participation financière aux frais de scolarité et aux frais de restauration pour les écoles de Chaumont en Vexin.

A l'unanimité, le conseil accepte les conditions et donne l'autorisation au maire de signer la convention.

#### **APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1**

##### **DELIBERATION 31/2021**

Le maire informe le conseil que le contrat du copieur avec XEROX a été rompu par anticipation. De ce fait, la collectivité doit régler une facture de clôture de 1207.13 €. Le Chapitre 67 n'ayant pas été approvisionné lors de l'élaboration du budget, une décision modificative doit être prise pour valider les crédits prévus à cet effet.



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	1 300.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 300.00 €</b>	
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		1 300.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>1 300.00 €</b>

Après présentation des écritures, le conseil décide d'approuver à l'unanimité la décision modification n°1 et donne l'autorisation au maire de faire le nécessaire pour la régularisation.

#### Questions diverses

M. CARON Christophe, adjoint au maire, aborde le sujet de l'acquisition Briand et des coûts de restauration des bâtiments. Pour l'acquisition de la propriété, la commune a obtenu environ 30 000€ de subventions sur les 80 000€ d'achat du bien. Concernant les toitures, des devis ont été produits. M. CARON Christophe expose ses observations. Le devis EGA, d'un montant d'environ 60 000€ lui semble le plus judicieux et adapté au budget de la mairie. Le bâtiment type kiosque date de plusieurs siècles, il pourrait être classé monument historique, mais la question est rapidement classée. En effet le montant des travaux à réaliser sur ce bâtiment devra dans ce cas être effectué par des entreprises aux coûts de fonctionnement trop important pour notre budget. Il est décidé de restaurer le bâtiment sans demander le classement monument historique. Il y a de plus urgence à restaurer cet édifice, qui ne supportera pas l'attente des décisions administratives en rapport avec un éventuel classement.

Les tuiles de l'ancienne grange seront triées et les déchets seront déposés dans l'ancienne marnière. Il est discuté de créer une ouverture supplémentaire pour permettre aux engins de chantier d'accéder. Le devis EGA est approuvé par le conseil.

Concernant le jardin municipal, la demande de projet universitaire est en bonne voie.

La toiture du logement communal situé au 9 rue des cèdres doit être reprise également. Le montant s'élèvera à 10 000€, le conseil approuve la réalisation des travaux. Des devis sont en attente.

Monsieur Laguerre a fait parvenir une lettre au conseil afin de savoir si la commune serait vendeuse de la mare, à côté de sa propriété. M. le maire expose la situation. M. Laguerre, étant présent, explique son intérêt. Le sujet étant délicat, la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil.

M. Laguerre expose un autre sujet. Lors des fortes pluies, sa propriété est inondée. La question serait d'effectuer des travaux sur la voie publique pour allonger le trottoir existant. Les devis reçus varient entre 5000 et 6000€. Le conseil approuve la réalisation de travaux sur le principe.

M. MONGIOJ Giuseppe explique l'histoire de M. Morel, un ancien habitant du village, qui a créé autrefois une maquette de l'ancien moulin de Thibivillers, au terme de nombreuses années de recherche. M. Morel propose de nous la vendre 1500 euros. La qualité de l'ouvrage, et le fait qu'il n'y a aucune autre trace de ce monument patrimonial, font que le conseil approuve le principe d'acquérir cette maquette à l'échelle.



C'est en fait une occasion unique à saisir. M. Morel nous fournit également des plans de décoration du four à pain.

Afin de faciliter la circulation des voitures impasse de la chaumière, il sera mis un panneau indiquant la possibilité de faire demi-tour au bout de cette impasse. Des démarches doivent être engagées.

M. MONGIOJ Giuseppe propose que notre cantonnier valide une habilitation électrique pour pouvoir effectuer le changement des ampoules des candélabres. Le choix des ampoules doit encore être défini, une délibération sera établie au prochain conseil.

Des petites plaques en cuivre seront apposées sur chacun des candélabres afin de les numéroter pour les répertorier.

Au sujet de Ciné Rural, tous les 3 mois des films seront diffusés dans le village à la salle des fêtes, parfois en extérieur au beau temps. La première séance sera proposée en priorité pour les enfants, et gratuite. Le conseil approuve. Une peinture pourrait être appliquée sur le mur du fond de la salle des fêtes afin d'avoir un écran de cinéma projeté.

M. MONGIOJ Giuseppe a émis l'idée de concevoir un parcours santé au niveau du parc de jeux des enfants à côté du terrain de basket. Le conseil approuve. M. MONGIOJ explique qu'il a installé un système d'alarme à la salle des fêtes dont le paramétrage est prévu la semaine prochaine. En effet le prochain salon d'automne dans les locaux de la salle des fêtes doit impérativement être sécurisé.

Le titre de maire honoraire a été attribué par la madame la Préfète, à la demande de la municipalité, à M. BOHERE Jacques, ancien maire de Thibivillers, et ancien doyen des maires de l'Oise, décédé le 25 juillet 2021. Une médaille a également été produite en son honneur. Celle-ci sera remise à sa fille madame Claude Bohère demain dimanche 12 septembre à la salle des fêtes, lors d'une cérémonie publique commémorative. Tous les maires des communes de la CCVT ont été invités ainsi que les habitants de Thibivillers.

La séance est levée à 12h15.

Monsieur JUBAULT Yannick, maire de Thibivillers  
Fait le 11 septembre 2021

